

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 06 avril à 19h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 31 mars 2017.

Présents : Mesdames CELARIES, TOMA, TOURNIER-MARRE & VERBEKE et Messieurs FERRARO, LASSERRE, MUNIER, NAVARRO & VICENTE.

Excusée : Madame DE RANCE qui donne pouvoir à Madame CELARIES.

Secrétaire de séance : Monsieur VICENTE a été élu à l'unanimité.

En préambule, le conseil municipal a approuvé le compte-rendu de la séance du 28 février 2017.

A) Vote du compte administratif 2016

Le compte administratif 2016, présenté lors de la séance du conseil municipal du 28 février 2017, a été approuvé à l'unanimité (*présents : 09, pouvoir : 01, abstention : 00, exprimés : 10, pour : 10, contre : 00*), le Maire ayant quitté la séance, conformément à la réglementation.

Le compte de gestion 2016 dressé par le receveur municipal, certifié conforme à la comptabilité administrative tenue par le Maire, a aussi été approuvé par le conseil municipal à l'unanimité (*présents : 10, pouvoir : 01, abstention : 00, exprimés : 11, pour : 11, contre : 00*).

B) Examen et vote du budget communal 2017

Le projet de budget primitif 2017 présenté par le Maire a été approuvé à l'unanimité (*présents : 10, pouvoir : 01, abstention : 00, exprimés : 11, pour : 11, contre : 00*).

Le budget 2017 s'appuie sur les excédents constatés à la fin de l'exercice 2016.

Concernant la section de fonctionnement : le total des recettes est de 709 285.35 € (y compris le report de l'excédent constaté à la fin de l'année 2016 qui s'élève à 302 338.35 €) ; ces recettes viendront financer les dépenses de fonctionnement prévues (427 733 € dont une provision de 38 662 € dégagée au profit des exercices ultérieurs) et, ajoutées aux excédents d'investissement, les dépenses d'investissement.

Les principales dépenses d'investissement de l'année 2017 seront : financement des travaux de voirie de la rue de la Fontaine, suite des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux, réalisation d'une aire de jeux pour enfants, peinture de l'intérieur de l'église, sécurisation de l'école (nouvelle clôture, gâche électrique à l'entrée), achat de nouvelles tables pour la cantine, étude pour le réaménagement de la salle des fêtes (cuisine, toilettes, rangement...).

Le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire pour financer les travaux d'investissement prévus. En section d'investissement, une provision de 25 315 € est dégagée au profit des exercices ultérieurs.

Dans la cadre de l'examen de ce projet de budget, le conseil municipal a :

- 1) décidé, à l'unanimité, qu'une indemnité de gardiennage de l'église de 115 € serait versée, comme durant les années passées, au curé de la paroisse,
- 2) décidé, à l'unanimité, qu'une subvention de 2 000 € serait versée au budget du Centre Communal d'Action Sociale d'ISSUS,
- 3) fixé, comme suit, le montant des subventions versées aux associations soutenues par la commune. Il est précisé qu'avant ce vote, les documents remis par les associations sollicitant des subventions ont été examinés par la municipalité et Anne CELARIES.

ACCA d'ISSUS	216 €	Petite Boule d'ISSUS	350 €
Assoc. Sport. Collège Le Vernet	100 €	Coopérative scolaire	1 775 €
Comité des Fêtes d'ISSUS	5 000 €	ASCLI	400 €

Madame TOMA, présidente de l'association ASCLI, et Madame TOUNIER MARRE n'ont pas pris part au vote concernant la subvention à allouer à cette association.

En réponse à une interrogation de Madame TOMA, il est rappelé que l'association des parents d'élèves ne reçoit pas de subvention directe de la commune pour les motifs suivants :

- cette association réserve les bénéfices de ses actions aux coopératives scolaires ou les utilise pour les festivités de fin d'année ou de Noël or la commune verse directement une subvention à la coopérative scolaire. Une dotation par enfant est aussi attribuée pour les fournitures scolaires. Même si ça n'apparaît pas clairement, la commune participe également de la même manière pour l'école de Noueilles.
- lors de la réunion des associations du 13 mars 2017, les représentantes de la PEAL n'ont pas exprimé de demande d'argent. Elles ont plutôt mis en avant le manque d'implication des parents d'élèves au travers des différentes actions engagées. Une grande partie des familles préfère payer les activités des enfants plus chères plutôt que de s'engager dans l'association. Elles ont eu beaucoup de mal à constituer un bureau.
- si une subvention exceptionnelle devait être attribuée, il faudrait également que les communes de Noueilles et Pouze en fasse de même dans la mesure où nous sommes en RPI.

Madame CELARIES s'interroge sur le fonctionnement de l'ACCA d'ISSUS. Elle se demande si ses adhérents sont d'ISSUS et si cette association ne couvre pas d'autres communes.

Monsieur le Maire lui rappelle que, lors de la réunion du 13 mars à laquelle elle assistait, le Président de l'association nous a indiqué le nombre d'adhérents et que les ressources de l'ACCA étaient essentiellement utilisées pour lâcher du gibier sur le territoire communal.

Sur l'origine des adhérents de l'association, Monsieur le Maire ne voit pas l'intérêt de la connaître. On sait très bien que la plupart des associations compte des membres qui viennent d'autres communes. Cela ne pose pas de problème. L'essentiel étant que cela permette aux associations de bien fonctionner.

4) fixé, à l'unanimité, comme suit, les taux d'imposition pour l'année 2017 :

- taxe d'habitation : 11.29 % (au lieu de 11.07 % en 2016)
- taxe foncière (bâti) : 16.35 % (au lieu de 16.03 % en 2016)
- taxe foncière (non bâti) : 36.17 % (au lieu de 35.46 % en 2016).

Le détail du budget 2017 est tenu à la disposition des habitants au secrétariat de la mairie (les documents budgétaires seront publiés sur le site internet communal d'ici la fin du mois d'avril).

C) Chauffage de l'école

Le niveau de chauffage de la salle de motricité étant insuffisant, une analyse de l'eau du réseau du plancher chauffant a été effectuée au mois de février.

Il en ressort que le réseau doit être désemboué. Cette dépense onéreuse a été prévue au budget 2017 (le devis le plus récent est d'un montant de 2 500 €). La mise en place d'un filtre magnétique sur le réseau a été conseillée (coût : 2 000 €). La mise en place de ce filtre n'est pas convaincante.

La commission Travaux Communaux est chargée de cette affaire en vue de faire réaliser les travaux en septembre ou octobre 2017.

D) Rentrée scolaire 2017/2018

L'effectif prévisionnel est de 81 enfants, ce qui pose un problème d'espace pour le repas à la cantine.

Prenant en compte les remarques des élèves de Moyenne Section et Cours Préparatoire dans le cadre de l'enquête relative au gaspillage alimentaire - trop de bruit au cours des repas - et l'augmentation du nombre d'enfants à accueillir, le conseil municipal estime que deux services distincts doivent être mis en place.

La commission Ecole va étudier ce projet en concertation avec le personnel et les enseignantes. Une première réunion sera prévue dès que possible.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il assistera avec Thierry HENRI au déroulement d'un repas cantine le 20 avril.

E) Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a créé un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet (35 heures hebdomadaires).

Thierry HENRI, secrétaire de la mairie d'ISSUS et lauréat de l'examen professionnel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, sera nommé sur ce poste à compter du 1^{er} mai 2017.

F) Bureau de vote pour l'élection présidentielle

Les conseillers municipaux se sont accordés sur le planning suivant :

1^{er} tour, 23 avril 2017 :

2^{ème} tour, 07 mai 2017 :

B. CAUBET permanence de 13h à 19h			B. CAUBET permanence de 13h à 19h		
V. VERBEKE permanence de 8h à 13h30			C. FERRARO permanence de 8h à 13h30		
permanence de 8h à 10h45	F. MUNIER	M.LASSERRE	permanence de 8h à 10h45	R. VICENTE	A. de RANCÉ
permanence de 10h45 à 13h30	A. CELARIES	C. TOMA	permanence de 10h45 à 13h30	A. CELARIES	F. MUNIER
permanence de 13h30 à 16h15	C. FERRARO	A TOURNIER	permanence de 13h30 à 16h15	A. de RANCÉ	T. NAVARRO
permanence de 16h15 à 19h	A. TOURNIER	T. NAVARRO	permanence de 16h15 à 19h	R. VICENTE	M.LASSERRE

G) Comptes-rendus des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre et informations concernant ces EPCI

SIVURS : les travaux du comité de suivi de la dissolution se poursuivent : rédaction d'un règlement qui définira les droits et obligations des communes bénéficiaires du service commun ainsi que la gouvernance du SICOVAL, rédaction d'un projet d'entente pour les communes non membres du SICOVAL.

SICOVAL / Commission enfance : suite à la réorganisation de cette commission, reprise des travaux concernant l'harmonisation des tarifs et des règlements intérieurs.

SICOVAL / séminaire « Rénovons ensemble notre gouvernance » du 25 mars : Mme TOURNIER-MARRE et M. CAUBET ont représenté la commune d'ISSUS.

H) Questions diverses

1) L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a adopté lors de son Bureau du 26 janvier 2017 un « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains. Une charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités a ainsi été élaborée pour le renforcement des libertés locales qui doivent reposer sur des relations de confiance entre l'Etat et les collectivités et s'appuyer sur 4 principes essentiels : 1) garantir la place de communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités, 2) l'Etat doit reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes, 3) Etat et collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires, 4) un pacte financier doit garantir, pour la durée de la mandature de 2017 à 2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités.

Le conseil municipal soutient le manifeste de l'AMF.

2) compteur Linky : une habitante de la commune a rencontré Monsieur le Maire au sujet du déploiement des compteurs Linky et des craintes qu'elle partage avec une partie de la population française : ce compteur permettrait une surveillance de la population, serait générateur de radiofréquences potentiellement cancérigènes... Plusieurs communes ont déjà refusé les compteurs Linky sur leur territoire pour protéger leurs administrés. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se renseigner à ce sujet afin que cette question puisse être inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

3) Permis d'aménager : un permis d'aménager a été déposé en début de semaine sur la parcelle cadastrée A/473, ce projet de lotissement avait été évoqué lors du conseil municipal du 28 février. Le lotisseur a pris en compte la plupart des remarques que Mme TOURNIER-MARRE lui avait fait connaître.

4) Inauguration du 1^{er} verger collectif à Montbrun-Lauragais : Corinne TOMA a représenté la commune d'ISSUS lors de cet événement. Elle fait part de sa rencontre avec Sonia MALDONADO, habitante d'ISSUS, qui aimerait voir notre village s'engager dans une démarche en faveur de la biodiversité et le partage d'espaces destinés à devenir des terrains d'expérience et de sensibilisation aux questions d'environnement, des lieux d'expression, d'apprentissage, de production alimentaire. Mme MALDONADO sera invitée à présenter son projet lors du prochain conseil municipal.

Séance levée à 22h. Prochain conseil municipal : le mardi 23 mai 2017 à 18h45.